

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restructuration d'un entrepôt.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

C.E.E. ROBERT SCHISLER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur SCHISLER David

RCS / SIRET

6	2	7	1	2	0	1	1	6	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la restructuration d'un entrepôt dans la perspective d'une activité logistique situé Zone Artisanale "La Motte des Justices" - 79100 THOUARS.

Sur un foncier de 157 365 m².

Il comprend :

* La démolition partielle de l'entrepôt.

* La reconstruction des cellules 2 et 3 (stockage des produits finis) et de la cellule 1 en partie (zone palettes vides).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de regrouper les différents sites de stockage se trouvant à l'extérieur de l'entreprise C.E.E. Et donc de réintégrer les dépôts de stockage extérieur à l'entreprise C.E.E. afin de diminuer les ruptures de charge et donc l'impact carbone des transferts entre les différents sites de stockage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- * Démolition partielle d'une partie de l'entrepôt.
- * Reconstruction des cellules avec un volume de stockage plus important et dans le respect des normes en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

1) Dans les parties existantes :

- * Réception des matières premières se fera par le quai Impasse Jean Devaux.
- * Stockage des matières premières dans la cellule 4.
- * Expédition des produits finis au niveau de la cellule 1 (quai de chargement).

2) Dans la partie création faisant l'objet du permis de construire et du dossier cas par cas :

- * Stockage des produits finis dans les cellules 2 et 3.
- * Stockage de palettes vides (cellule 1).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation installation classée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette	157 365 m ²
Surface de plancher du projet entrepôt créé	13 275 m ²
Surface de plancher de l'entrepôt après travaux	24 497 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Zone artisanale " la Motte des Justices"
Commune THOUARS (79100)

Section ZE - Parcelles n° 208 - 209 - 220 - 292 - 356 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 590 - 591 - 793

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 12' 02" 40 Lat. 46° 59' 55" 1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 64.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne se trouve pas dans une zone réglementaire du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin hydrographique du Thouet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR 521 2006 - Champagne de Méron - FR 540 0439 - Vallée de L'Argenton - FR 541 2014 - Plaine d'Oiron Thénézay
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un bassin de régulation des eaux pluviales et rétention des eaux d'extinction d'incendie d'un volume de 2000 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité supérieure à 20 m d'entreprise ICPE soumise à autorisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit temporaire en phase chantier (Démolition / terrassement et construction). Transport d'approvisionnement de l'entrepôt.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une source de vibrations temporaires en phase chantier (Démolition / terrassement et construction).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Gestion de l'éclairage extérieur par détection,</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets liquides (rubrique 2.1.5.0) de la loi sur l'eau. Un bassin de régulation des eaux pluviales de 2000 m3 sera réalisé et les eaux seront rejetés dans le réseau communal avec un débit de 16/l/s.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Réseau des eaux usées existant, rejeté dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets d'emballage (plastique, papiers, bois) triés et évacués vers des filières adaptées).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Transformation de l'entrepôt selon les prescriptions de l'arrêté du 11/04/2017.

Mise en oeuvre d'un bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction d'incendie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est proposé une dispense de l'évaluation environnementale, le projet représentant une transformation et une qualification d'un entrepôt existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

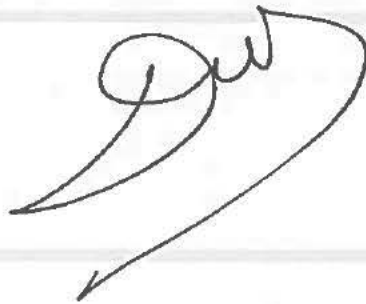
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Thouars

le, 20/12/2019

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

156

Extensio
n

Nom de la voie

Avenue Emile Zola

Code postal

7 9 1 0 0

Localité

THOUARS

Pays

FRANCE

Tél

05.49.68.13.77

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SCHISLER

Prénom

David

Qualité

Président

Tél

05.49.68.13.77

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE – Compléments

5 -Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

- Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ?
 - * FR 521 2006 – Champagne de Méron à environ 15 Km
 - * FR 540 0439 – Vallée de l'Argenton à environ 10 Km
 - * FR 541 2014 – Plaine d'Oiron Thénezay à environ 13 Km

ANNEXE – Compléments

6-Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

- Note relative aux mesures d'évitements, réduction, et composition des impacts de la reconstruction – construction de l'entrepôt de CEE SCHISLER

**NOTE RELATIVE AUX MESURES D'ÉVITEMENT,
REDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS
DE LA DECONSTRUCTION - CONSTRUCTION DE
L'ENTREPOT DE CEE R SCHISLER
THOUARS (79)**

10, Boulevard Félix Faure

86100 Châtellerault

Tél. 05.49.20.49.51

Fax 05.49.23.21.23

<http://www.blais-environnement.fr>

e-mail : bureau-d-etudes@blais-environnement.fr

SARL au capital de 13 720 €

RCS Poitiers 392 172 995 – Siret 392 172 995 000 20 – APE 742 C

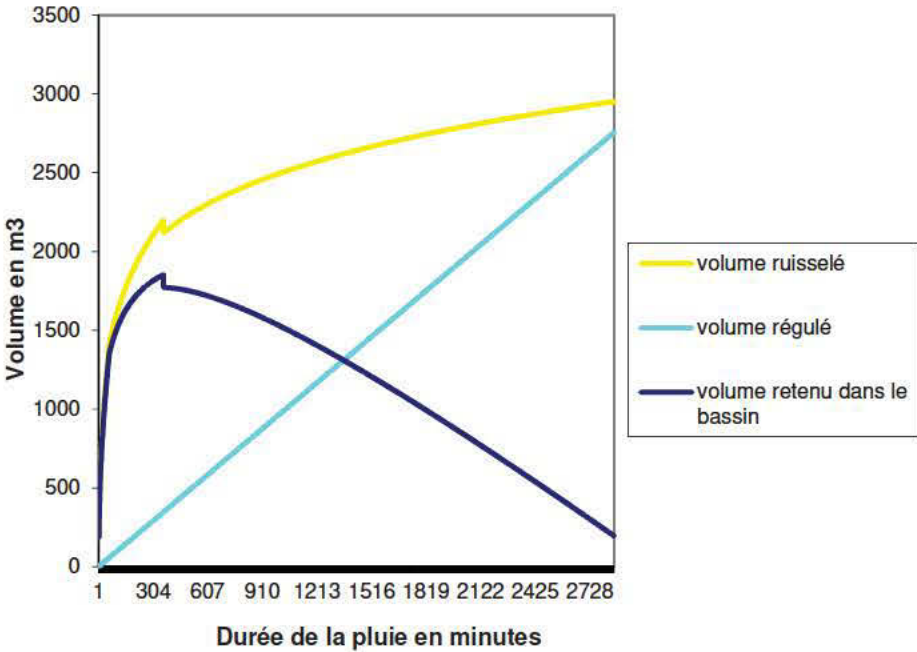
Les plans des réseaux de l'installation sont présentés en annexe, comme suit :

- annexe 1 : plan de masse - assainissement du site ; réseau d'eaux pluviales à créer, réseau d'eaux pluviales existant, réseau d'eaux pluviales de toiture à créer, réseau d'eaux pluviales de toiture existant, réseau d'eaux pluviales de voirie à créer, réseau d'eaux pluviales de voirie existant, réseau d'eaux usées à créer, réseau d'eaux usées existant, réseau d'eaux vannes à créer, réseau d'eaux vannes existant, réseau d'adduction en eau potable à créer, réseau d'adduction en eau potable existant, réseau RIA à créer, réseau RIA existant ;
- annexe 2 : plan de masse : défense incendie ;
- annexe 3 : plan de masse électricité et courants faibles ;
- annexe 4 : plan rez-de-chaussée - désenfumage.

Le tableau suivant présente une synthèse des impacts environnementaux du projet, ainsi que des mesures mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser ces impacts.

Type d'impact	Commentaires
Impact sur l'eau	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u></p> <p>La déconstruction sera l'objet d'un lot démolition de la construction. La prestation sera confiée à une entreprise spécialisée, agissant dans le cadre d'un contrat de travaux de dépollution.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'eau : <ul style="list-style-type: none"> o impact limité, au vu de la faible consommation d'eau dans les cellules en construction, limitée à des usages domestiques ; o construction en poteaux béton et charpente lamellé collé et voiles préfabriqués en béton formant par empilage les murs coupe-feu, peu consommatrice d'eau ; Idem pour le mur coupe-feu de la cellule 4 construit en plaques de plâtre sur ossature métallique. Construction des murs et toiture en bardage métallique isolé ; o seules les fondations seront en filière humide ; - eaux usées : <ul style="list-style-type: none"> o connexion des baraquements de chantier au réseau eaux usées ou en fosse étanche ; o création de bacs de collecte et de recueil des laitances des eaux de lavage des outils et toupies de béton ; - eaux pluviales : <ul style="list-style-type: none"> o connexion des existants sur le réseau EP comme actuellement, jusqu'à la transformation des installations et des réseaux. <p><u>En phase exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'eau : <ul style="list-style-type: none"> o consommation d'eau estimée à l'usage des sanitaires pour le personnel (consommation estimée à 30 L/j, 260 jours/an, pour 40 personnes) : 312 m³/an ;

Type d'impact	Commentaires																																												
	<p>- Rejets d'eaux usées :</p> <ul style="list-style-type: none"> o impact limité, cf ci-dessus (faible consommation), 5,7 EQH (Equivalents Habitants). <i>Base de calcul : 1 EQH = 54,75 m³/an ;</i> o connexion au réseau EU existant du site ; o traitement final des eaux usées au niveau de la station d'épuration de Thouars ; o absence de convention de rejet du site, en l'absence d'eaux usées non domestiques ; <p>- Rejets d'eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> o collecte séparée des eaux de toiture et des eaux de voiries ; <p>Les surfaces de l'installation sont distribuées comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="472 685 1332 1328"> <thead> <tr> <th>Zones</th> <th>Surfaces en m²</th> <th>Coefficient de ruissellement</th> <th>Surface active (m²)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voirie nord</td> <td>9 100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Voirie ouest et sud</td> <td>15 932,50</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Voirie est</td> <td>2 700,50</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous total voirie</td> <td>27 733</td> <td>0,95</td> <td>26 346</td> </tr> <tr> <td>Entrepôt</td> <td>24398</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Local sprinklage</td> <td>93</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous total bâtiments</td> <td>24 491</td> <td>0,95</td> <td>23 266</td> </tr> <tr> <td>Total imperméabilisé</td> <td>52 224</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Espaces verts</td> <td>1 263</td> <td>0,15</td> <td>190</td> </tr> <tr> <td>Total Parcelle</td> <td>53 487</td> <td></td> <td>49 802</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> o rejet des eaux pluviales de toitures et de voiries dans le bassin de régulation enterré, dont l'exutoire est le réseau d'assainissement des eaux pluviales de la rue Jean Devaux. Cet ouvrage a été dimensionné comme suit : <p>Le dimensionnement du bassin enterré de régulation a été réalisé par la méthode des pluies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volume d'eau maximal à stocker correspond à la différence maximale entre le volume d'eau reçu par le bassin, correspondant au volume d'eau ruisselé sur le site, et le volume d'eau évacué vers le réseau public. - Le dimensionnement des ouvrages a été réalisé pour une pluie de durée de retour de 10 ans, conformément aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne. - Le coefficient de ruissellement moyen des aires drainées vers le stockage enterré est de 0,93. <p>Le débit de fuite du bassin de régulation enterré est égal à 3 L/s/ha drainé, soit 16,04 L/s (surface drainée de 53 487 m²).</p> <p>Les courbes enveloppes des précipitations sont les suivantes :</p>	Zones	Surfaces en m ²	Coefficient de ruissellement	Surface active (m ²)	Voirie nord	9 100			Voirie ouest et sud	15 932,50			Voirie est	2 700,50			Sous total voirie	27 733	0,95	26 346	Entrepôt	24398			Local sprinklage	93			Sous total bâtiments	24 491	0,95	23 266	Total imperméabilisé	52 224			Espaces verts	1 263	0,15	190	Total Parcelle	53 487		49 802
Zones	Surfaces en m ²	Coefficient de ruissellement	Surface active (m ²)																																										
Voirie nord	9 100																																												
Voirie ouest et sud	15 932,50																																												
Voirie est	2 700,50																																												
Sous total voirie	27 733	0,95	26 346																																										
Entrepôt	24398																																												
Local sprinklage	93																																												
Sous total bâtiments	24 491	0,95	23 266																																										
Total imperméabilisé	52 224																																												
Espaces verts	1 263	0,15	190																																										
Total Parcelle	53 487		49 802																																										

Type d'impact	Commentaires
	 <p>Figure 4 : Courbes enveloppes des précipitations</p> <p>Le volume utile des ouvrages de régulation est estimé à 1 853 m³, pour une pluie de période de retour 10 ans, et pour un débit de rejet total de 16 L/s. La régulation se fera au sein d'un bassin enterré de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction d'incendie.</p> <p>La durée de vidange des ouvrages sera d'un peu plus de 48 heures.</p> <p>La vidange se réalisera par un organe de type vanne de régulation vers le réseau d'assainissement des EP.</p>

Type d'impact	Commentaires																																								
	<p>- Traitement des eaux de voiries par deux déboueurs-séparateurs à hydrocarbures (DSHC). Le nouveau DSHC, installé à l'est de l'installation, est dimensionné selon la formule de Caquot à 110 l/s. Le calcul du dimensionnement du DSHC installé à l'Est est présenté ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="373 405 1433 728"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="373 405 1249 495">Détails / surfaces</th> <th data-bbox="1249 405 1433 495">Surface en m²</th> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <th data-bbox="1249 450 1433 495">Thouars</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="373 495 1013 539">surface totale emprise du projet (terrain clos)</td> <td data-bbox="1013 495 1249 539">S_T</td> <td data-bbox="1249 495 1433 539">18 633,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 539 1013 600">surface totale non exploitée (espaces verts + bassin d'infiltration)</td> <td data-bbox="1013 539 1249 600">S_{EV}</td> <td data-bbox="1249 539 1433 600">0,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 600 1013 645">surface totale d'exploitation</td> <td data-bbox="1013 600 1249 645">S_{TE} = S_T - S_{EV}</td> <td data-bbox="1249 600 1433 645" rowspan="2">18 633,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 645 1013 689">surface totale imperméabilisée</td> <td data-bbox="1013 645 1249 689">S_{TI}</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 689 1013 728">surface totale de ruissellement</td> <td data-bbox="1013 689 1249 728">S_{TR}</td> <td data-bbox="1249 689 1433 728">18 633,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Capacité de traitement du séparateur à HC d'après formule superficielle de Caquot :</p> <p>$Q \text{ (m}^3\text{/s)} = 1,430 \times I^{0,29} \times C^{1,20} \times A^{0,78}$, avec :</p> <table border="1" data-bbox="373 824 1433 1120"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="373 824 1433 857">Capacité de traitement du séparateur à HC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="373 857 1013 902">Pente moyenne du terrain</td> <td data-bbox="1013 857 1249 902">I</td> <td data-bbox="1249 857 1433 902">0,01</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 902 1013 947">Coefficient de ruissellement (surface imperméabilisée)</td> <td data-bbox="1013 902 1249 947">C</td> <td data-bbox="1249 902 1433 947">0,9</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 947 1013 992">Superficie de ruissellement en ha</td> <td data-bbox="1013 947 1249 992">A</td> <td data-bbox="1249 947 1433 992">1,8633</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 992 1013 1059" rowspan="2">Débit décennal</td> <td data-bbox="1013 992 1249 1025">Q (m³/s)</td> <td data-bbox="1249 992 1433 1025">0,539</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1013 1025 1249 1059">Q (L/s)</td> <td data-bbox="1249 1025 1433 1059">538,577</td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 1059 1013 1120">Capacité du séparateur HC en l/s</td> <td data-bbox="1013 1059 1249 1120">20% du débit décennal</td> <td data-bbox="1249 1059 1433 1120">107,72</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le dimensionnement du DSHC existant, installé au nord-est du site, est inconnu.</p>	Détails / surfaces		Surface en m ²			Thouars	surface totale emprise du projet (terrain clos)	S _T	18 633,00	surface totale non exploitée (espaces verts + bassin d'infiltration)	S _{EV}	0,00	surface totale d'exploitation	S_{TE} = S_T - S_{EV}	18 633,00	surface totale imperméabilisée	S_{TI}	surface totale de ruissellement	S _{TR}	18 633,00	Capacité de traitement du séparateur à HC			Pente moyenne du terrain	I	0,01	Coefficient de ruissellement (surface imperméabilisée)	C	0,9	Superficie de ruissellement en ha	A	1,8633	Débit décennal	Q (m ³ /s)	0,539	Q (L/s)	538,577	Capacité du séparateur HC en l/s	20% du débit décennal	107,72
Détails / surfaces		Surface en m ²																																							
		Thouars																																							
surface totale emprise du projet (terrain clos)	S _T	18 633,00																																							
surface totale non exploitée (espaces verts + bassin d'infiltration)	S _{EV}	0,00																																							
surface totale d'exploitation	S_{TE} = S_T - S_{EV}	18 633,00																																							
surface totale imperméabilisée	S_{TI}																																								
surface totale de ruissellement	S _{TR}	18 633,00																																							
Capacité de traitement du séparateur à HC																																									
Pente moyenne du terrain	I	0,01																																							
Coefficient de ruissellement (surface imperméabilisée)	C	0,9																																							
Superficie de ruissellement en ha	A	1,8633																																							
Débit décennal	Q (m ³ /s)	0,539																																							
	Q (L/s)	538,577																																							
Capacité du séparateur HC en l/s	20% du débit décennal	107,72																																							
Impact sur les sols	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de pollution des sols : l'installation n'a pas été concernée par une obligation d'étude de pollution des sols ; - tous les sols de l'installation sont étanchés par des enrobés et des bétons. Leur déconstruction partielle se réalisera au brise roche et pelleteuse sans risque de pollution partielle autre que celle de rupture de conduites de fluide hydraulique ; - les entreprises disposeront de stockages de produits potentiellement polluants en quantité limitée. Une aire étanchée de collecte et tri des déchets de la démolition sera réalisée. <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact limité : les produits liquides seront limités en volume et seront conditionnés dans des contenants de faible volume, sur rétention ; - L'exploitant disposera d'absorbants pour recueil des éventuelles fuites de produits polluants ; - Le bassin de régulation des eaux pluviales peut également être utilisé comme bassin de confinement des pollutions accidentelles, dont les eaux d'extinction d'incendie ; - le local atelier de charge est formé d'un dallage étanche permettant le recueil de produits accidentellement épanchés ; - Toutes les voiries seront étanchées limitant l'infiltration d'une éventuelle pollution accidentelle dans le sol. 																																								

Type d'impact	Commentaires
Impact sur l'air	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u></p> <p>Trois diagnostics amiante, plomb et parasites ont été réalisés préalablement à la déconstruction. Il y apparaît que le site ne comporte ni plomb, ni parasite. Seule une présence d'amiante dans le dallage béton de la rampe de la cellule 3 a été identifiée.</p> <p>La dépose de la rampe de la cellule 3 sera réalisée dans les règles de l'art avec un plan de retrait par une entreprise de désamiantage.</p> <p>Les autres interventions de la démolition se feront par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation de la zone de chantier et aménagement d'une aire de stockage provisoire des matériaux/déchets ; - pré-curage des bâtiments (évacuation des encombrants, stockage de matériels divers, mobilier, ...) ; - déconstruction sélective ou curage (cloisons intérieures, boiseries, appareillages, installations techniques, ...) ; - déconstruction manuel et mécanique des superstructures, dallage, infrastructures - évacuation des déchets - broyage et concassage à la pince à béton des éléments à réutiliser ; - remblaiement des excavations et compactage <p>Les précautions relatives à la qualité de l'air sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolement et sécurisation de la zone de chantier ; - zone déchet étanche ; - déconstruction manuelle ; - découpe des superstructures, dallage, infrastructures à la pince à béton ; - arrosage au besoin pour limiter la production de poussières. <p>La construction en filières sèches occasionnera principalement des transports PL, émetteurs in situ de polluants atmosphériques, conformes aux normes en vigueur.</p> <p>Le broyage des granulats, a priori in situ, pourra être l'occasion de production de poussières. Les matériels seront conformes aux normes en vigueur.</p> <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact limité en l'absence de matériel de combustion (chaudière) : chauffage électrique des seuls bureaux ; - Impact des poussières lié au trafic limité sur le site, les aires de circulation étant imperméabilisées ; - Impact global lié au trafic limité en comparaison de la forte fréquentation des axes routiers proches du site, et de la vocation industrielle et commerciale du secteur d'implantation ; - Absence d'émissions d'odeurs. <p>La modification des cellules 1 à 3, par rapport à l'ouvrage initial, n'occasionne aucune modification des impacts, dans la mesure où les usages des bâtiments et la configuration des aires extérieures ne sont pas modifiés.</p>
Impact sonore	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La déconstruction par pré-curage et déconstruction sélective sera peu bruyante. - Les activités de broyage des granulats pourront être plus bruyantes, comme les transports pour

Type d'impact	Commentaires
	<p>les enlèvements des matériaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comme indiqué précédemment, les matériels employés sont conformes aux normes en vigueur et les transports se feront directement vers la rue du Grand Rosé. <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <p>La réduction des transports de CEE RS, de son site actuel de stockage vers sa nouvelle unité, réduit le kilométrage roulé projeté de 25000 Kms par an, soit environ 500 heures de transport de camion, au bruit particulier de 81 dB(A) normalisé.</p> <p>En outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact lié au trafic est limité sur le site, le bruit étant émis par les seuls véhicules en mouvement, le stationnement étant effectué moteur à l'arrêt. Aucun engin frigorifique n'approvisionne le nouvel entrepôt ; - l'impact global lié au trafic est limité en comparaison de la forte fréquentation des axes routiers proches du site, et de la vocation industrielle et commerciale du secteur d'implantation, sans voisinage résidentiel. <p>La modification des cellules, par rapport au site initial, n'occasionne pas de modification notable des impacts précédents, dans la mesure où l'accès au bâtiment n'est pas modifié ; approvisionnement par l'impasse Jean Devaux et expédition par la rue Jean Devaux et la rue Jean Rosé.</p>
<p>Impact lié à la production de déchets</p>	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u></p> <p>Un diagnostic déchet a été rédigé en amont de la déconstruction. Celui-ci indique les tonnages suivants de déchets de déconstruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 147 tonnes de déchets inertes ; - 1 424 tonnes de déchets non dangereux, non inertes ; - 12 tonnes de déchets dangereux. <p>La possibilité de valorisation ou de réemploi, après découpage et broyage, est estimée à 15 560 tonnes, soit 99% de valorisation matière.</p> <p>Une démarche de chantier propre sera lancée sur le site avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion du recyclage des déchets de la démolition. Il est projeté de recycler 3 900 tonnes de matériaux issus de béton. Ces matériaux auront été préalablement concassés et séparés de tous les aciers pouvant s'y trouver. Ces matériaux seront ensuite utilisés en recouvrement du bassin afin de constituer le fond de forme de la voirie lourde en enrobé ; - l'emploi d'un SOGED pour les entreprises contractantes ; - Les matériaux enlevés seront évacués vers les filières agréées, proposées par l'entreprise chargée du lot déconstruction. <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - impact limité au vu de l'usage du bâtiment : stockage de produits conditionnés ; - gestion des déchets en collecte sélective ; - existence d'une aire déchets en bennes de collecte sélective.

Type d'impact	Commentaires
Intégration dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - impact prépondérant au vu des dimensions du bâtiment, cf perspectives ; - implantation au sein d'un secteur à vocation industrielle et commerciale, les bâtiments existants présentant des dimensions analogues à celle du projet ; - respect des prescriptions du PLU ; - espaces non bâtis aménagés et entretenus ; - construction d'un bâtiment présentant les mêmes caractéristiques visuelles que la cellule 4, de manière à créer un ensemble gris harmonieux ; - absence de stockages extérieurs.
Impact lié aux transports	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comme indiqué précédemment, les matériels employés sont conformes aux normes en vigueur et les transports se feront directement vers la rue du Grand Rosé ; - Le nettoyage de voiries à la charge de l'entreprise de démolition sera indiqué dans le CCTP de la démolition. <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction des transports de CEE RS, de son site actuel de stockage vers sa nouvelle unité, réduit le kilométrage roulé projeté de 25000 Kms par an. - Impact global lié au trafic limité en comparaison de la forte fréquentation des axes routiers proches du site, et de la vocation industrielle et commerciale du secteur d'implantation ; - Impact sur les voies de circulation voisines limité, en l'absence de stationnement en dehors de l'emprise de l'installation, et en raison de l'aménagement d'accès sécurisés au site. <p>La modification des cellules, par rapport l'ouvrage initial, n'occasionne aucune modification des impacts précédents, dans la mesure où l'usage du bâtiment et la configuration des aires extérieures ne sont pas modifiés.</p>
Impact sanitaire	<p><u>En phase déconstruction-reconstruction</u>, les travaux vont prendre en compte les préoccupations de protection de l'environnement et de protection des travailleurs, comme présenté dans les mesures de protection de l'air.</p> <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact négligeable en l'absence d'émission de polluants traceurs de risques, que ce soit via les eaux (absence d'eaux usées de procédé et eaux pluviales traitées) ou via l'air (absence de rejets atmosphériques). <p>La modification des cellules, par rapport au site initial, n'occasionne aucune modification des impacts sanitaires de l'installation, dans la mesure où l'usage du bâtiment et la configuration des aires extérieures ne sont pas modifiés.</p>
Impact sur le climat	<p><u>En phase déconstruction</u>, cf impact des transports et de la qualité de l'air.</p> <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction des transports de CEE RS, de son site actuel de stockage vers sa nouvelle unité, réduit le kilométrage roulé projeté de 25000 Kms par an, soit environ une économie de 10 000 litres de gasoil par an, et une réduction de 26,5 T de CO₂ émis dans l'atmosphère par an. - Impact négligeable lié aux opérations de chauffage électrique des locaux; <p>L'exploitation et la modification des cellules occasionnent une réduction de l'impact sur le climat de l'entreprise CEE RS.</p>

Type d'impact	Commentaires
Impact sur la commodité du voisinage	Cf ci-dessus : impact sonore, impact sanitaire et émissions de poussières et d'odeurs.

Tableau 1: Impacts environnementaux du projet

Le risque principal sur le site, au niveau de l'entrepôt, est un incendie.

Le tableau suivant présente une synthèse des moyens de lutte contre les dangers du projet de déconstruction et construction des cellules 1, 2 et 3.

Danger	Commentaires
Lutte contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> o matériaux répondant aux préconisations de l'arrêté du 11/04/2017 (déclaration rubrique 1510) ; o présence de murs et portes coupe-feu 2 heures entre toutes les cellules en construction et la cellule 4 conservée, dépassant de 1 m en toiture et latéralement de 0,5 m ; o présence d'un mur coupe-feu 2 heures entre la cellule 4 et le local de charge d'accumulateurs et les bureaux ; o construction de murs coupe-feu dans les cellules 2 et 3 le long de la rue Jean Devaux, comme présenté en annexe 11. - Moyens de lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre de RIA en nombre suffisant, cf annexe 7 ; o Présence de moyens et d'une réserve incendie, dimensionnés en complément de la capacité des poteaux incendie de la ville, selon la règle D9 ; cf annexes 7 et 12. Le besoin d'eau d'extinction d'incendie est établi à $462 \text{ m}^3/\text{h} \times 2 \text{ heures} = 924 \text{ m}^3$. Les poteaux incendie disponibles sont PI 158 : $282 \text{ m}^3/\text{h} + \text{PI } 124 : 148 \text{ m}^3/\text{h} = 430 \text{ m}^3/\text{h}$, auxquels s'ajoute la capacité de la réserve d'eau d'extinction d'incendie propre au site de 350 m^3. Le site disposera également d'un réseau de colonnes sèches permettant la distribution d'eau d'extinction d'incendie sur toutes les façades de l'installation ; - Détection : mise en œuvre d'un dispositif de détection incendie par atténuation de la lumière. L'installation sera composée de boîtiers connectés à une centrale incendie assurant la mise en sécurité du site et l'alarme déportée.

Danger	Commentaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation des fumées : mise en œuvre de cantons de désenfumage, d'exutoires de fumées et d'amenées d'air, dimensionnés conformément aux préconisations de l'arrêté du 11/04/17 ; - Mise en œuvre d'un exutoire de fumées supplémentaire dans l'atelier de charge d'accumulateurs.
Lutte contre l'explosion	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de gaz dans le bâtiment ; - L'atelier de charge d'accumulateurs contigu à la cellule 4 dispose de détecteurs hydrogène et d'un système d'extraction asservi ; - Absence d'autre risque d'explosion dans l'entrepôt.
Foudre	<p>Une analyse du risque foudre a été produite, complétée d'une étude technique. Les protections projetées seront mises en œuvre lors de la construction de l'ouvrage.</p>
Prévention des pollutions des sols et des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution lié au stockage de produits liquides : ce risque est limité au vu du faible volume des contenants, de l'étanchéité des surfaces et de l'existence d'un bassin de confinement des pollutions accidentelles ; - Risque de pollution lié aux eaux d'extinction d'un éventuel incendie limité en raison de la présence du bassin de régulation des eaux pluviales également dimensionné pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie à 2 200 m³, selon étude D9 et D9A. La retenue des eaux d'extinction d'incendie dans le bassin de régulation-rétention sera réalisée soit par une vanne de barrage.
Intrusion	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'installation interdit à toute personne non habilitée en dehors des heures d'ouverture avec présence de personnel sur le site. Le bâtiment sera fermé à clé en dehors de ces heures ; - Présence d'un dispositif de détection de présence par détecteurs « infrarouge » mis en place au-dessus des portes, connecté à une alarme volumétrique.
Accident de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse limitée sur le site ; - Aménagement sécurisé des accès au site depuis la voie publique ; - Absence de stationnement des véhicules en dehors de l'emprise du site.

Tableau 2: Moyens de lutte contre les dangers



Annexe 2 - Plan de situation

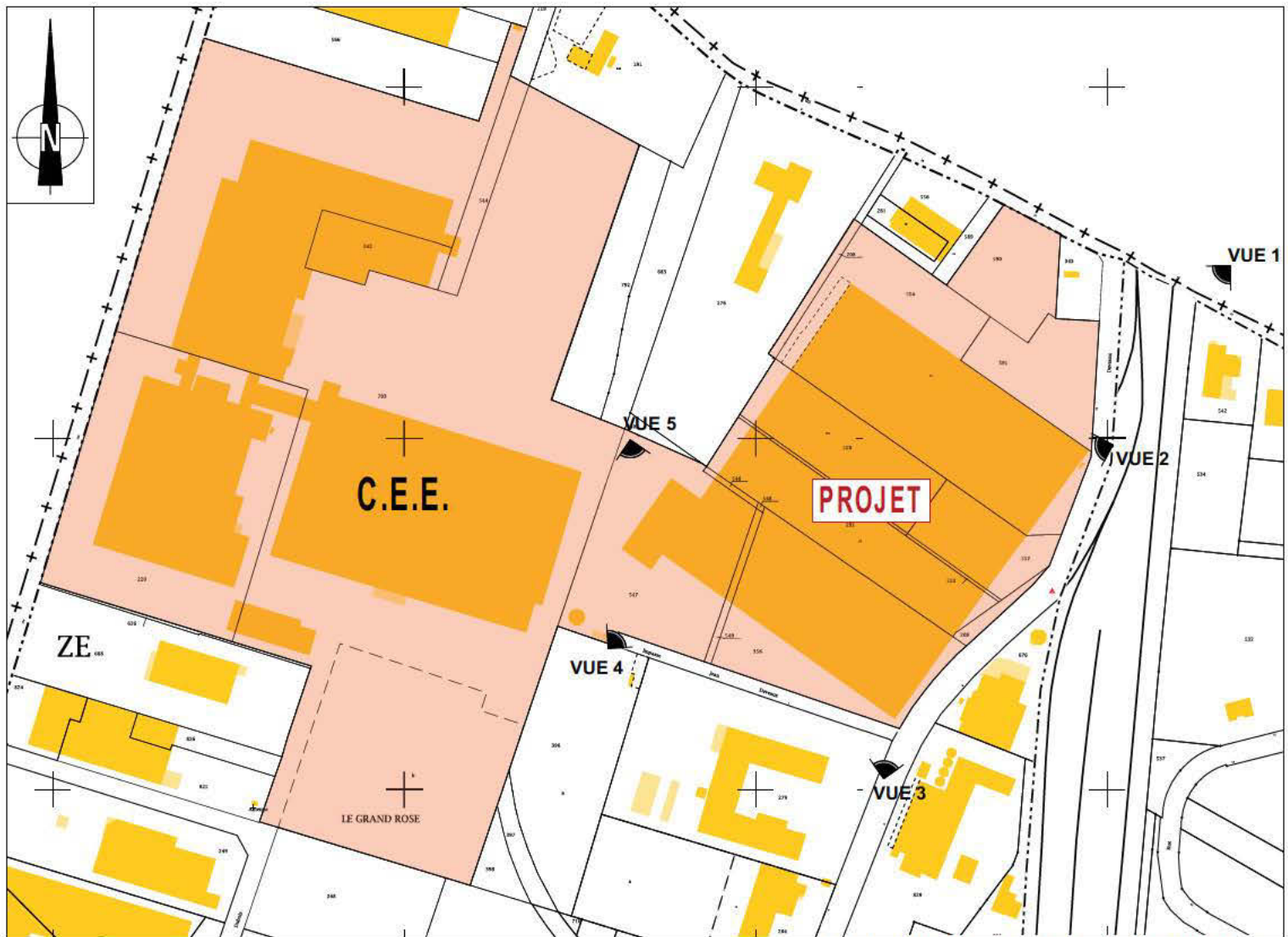
IGC ETUDES | 8, Place du Boel > 79100 Thouars
 Tel. 05 49 66 05 71 > Télécopie 05 49 66 09 42 > e-mail : contact@igc-etudes.fr
 SAS au capital de 252 000 euros > RC Niort B 420 861 205 > Code APE : 7112 B

THOUARS (79)

C.E.E.

PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT

Le 11/05/2020 - Dessin C.B.



PLAN CADASTRAL - REPERAGE DES VUES

Annexe 3 - Plan de repérage des prises de vue



Vue 1



Vue 2



Vue 3

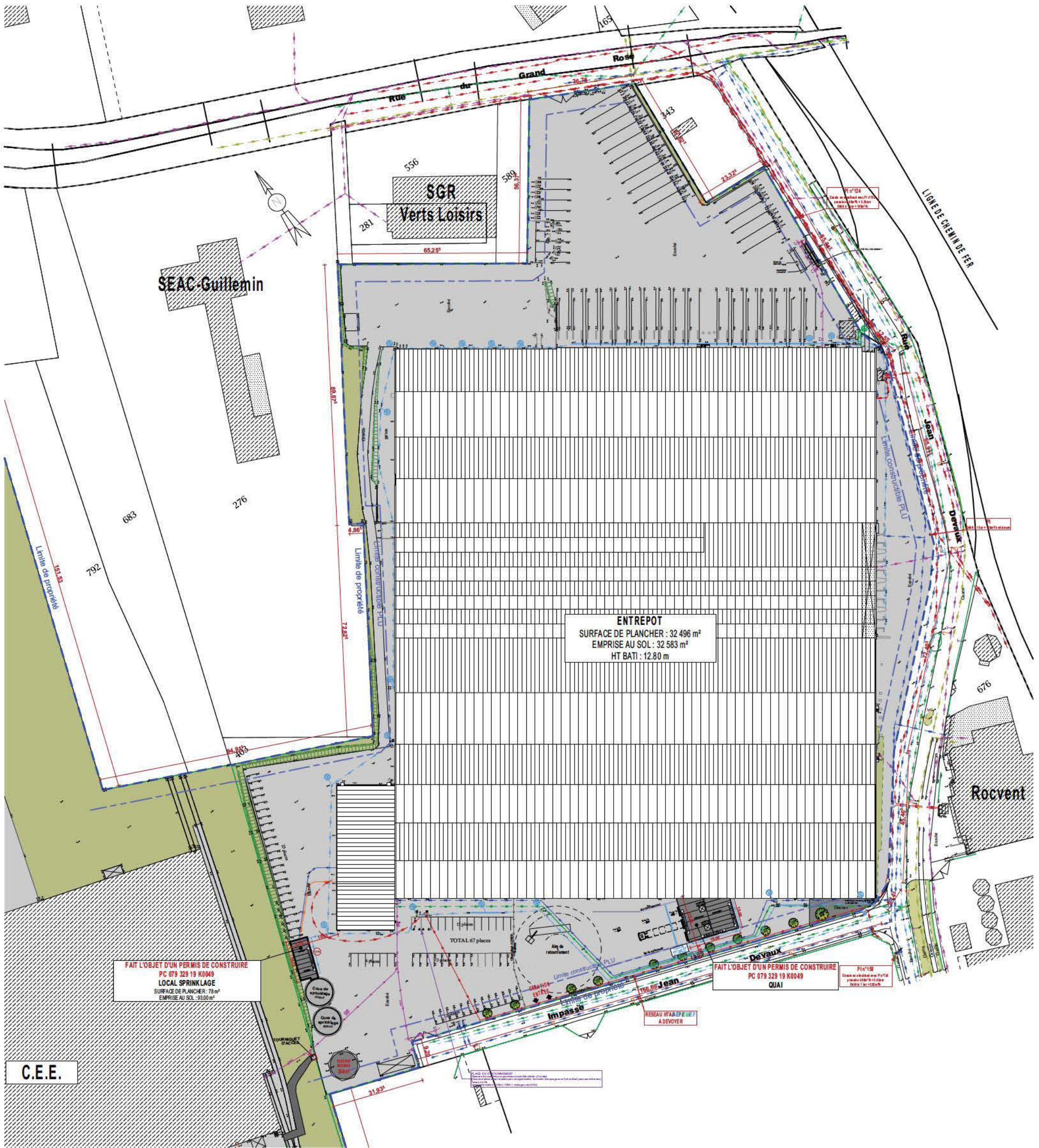


Vue 4

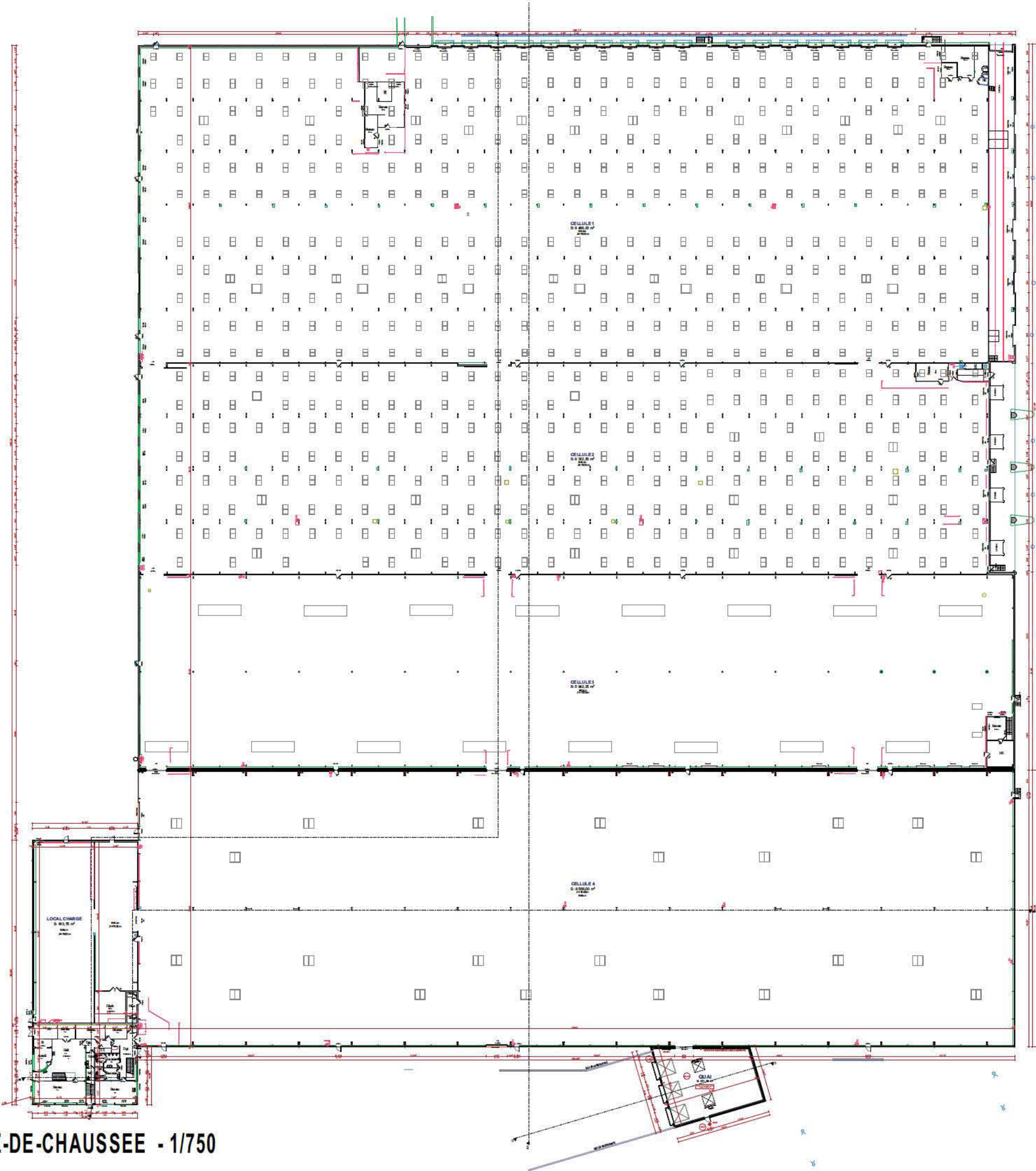


Vue 5

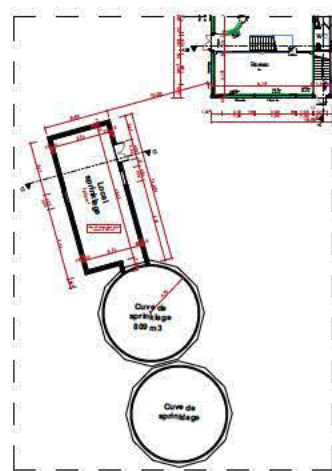
Annexe 3 - Photographies



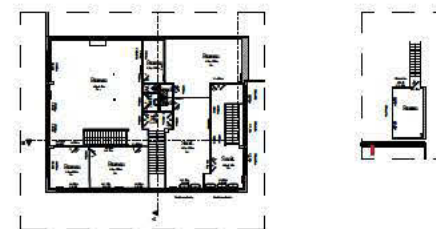
PLAN MASSE - 1/1250



REZ-DE-CHAUSSEE - 1/750

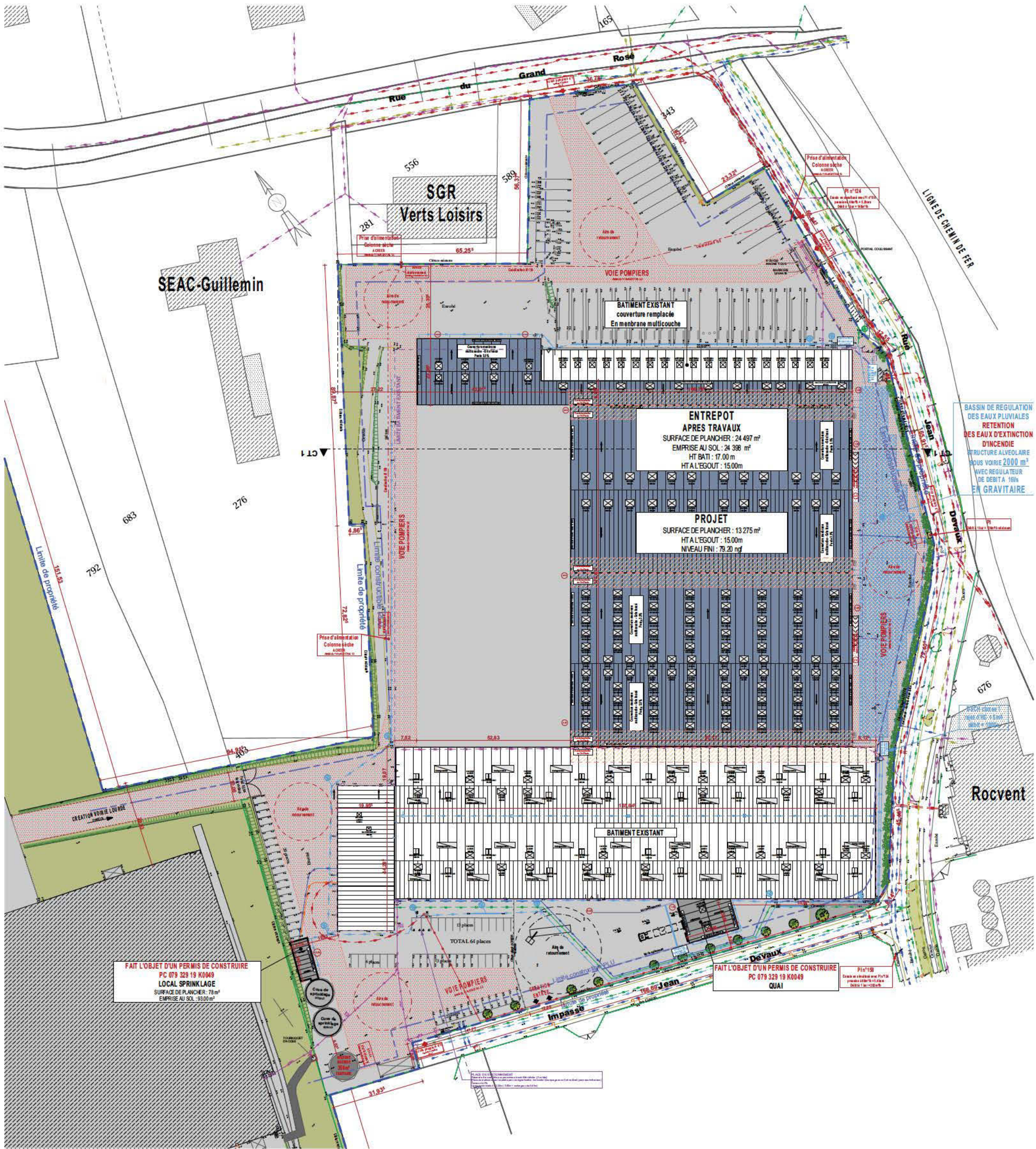


LOCAL SPRINKLAGE - 1/750



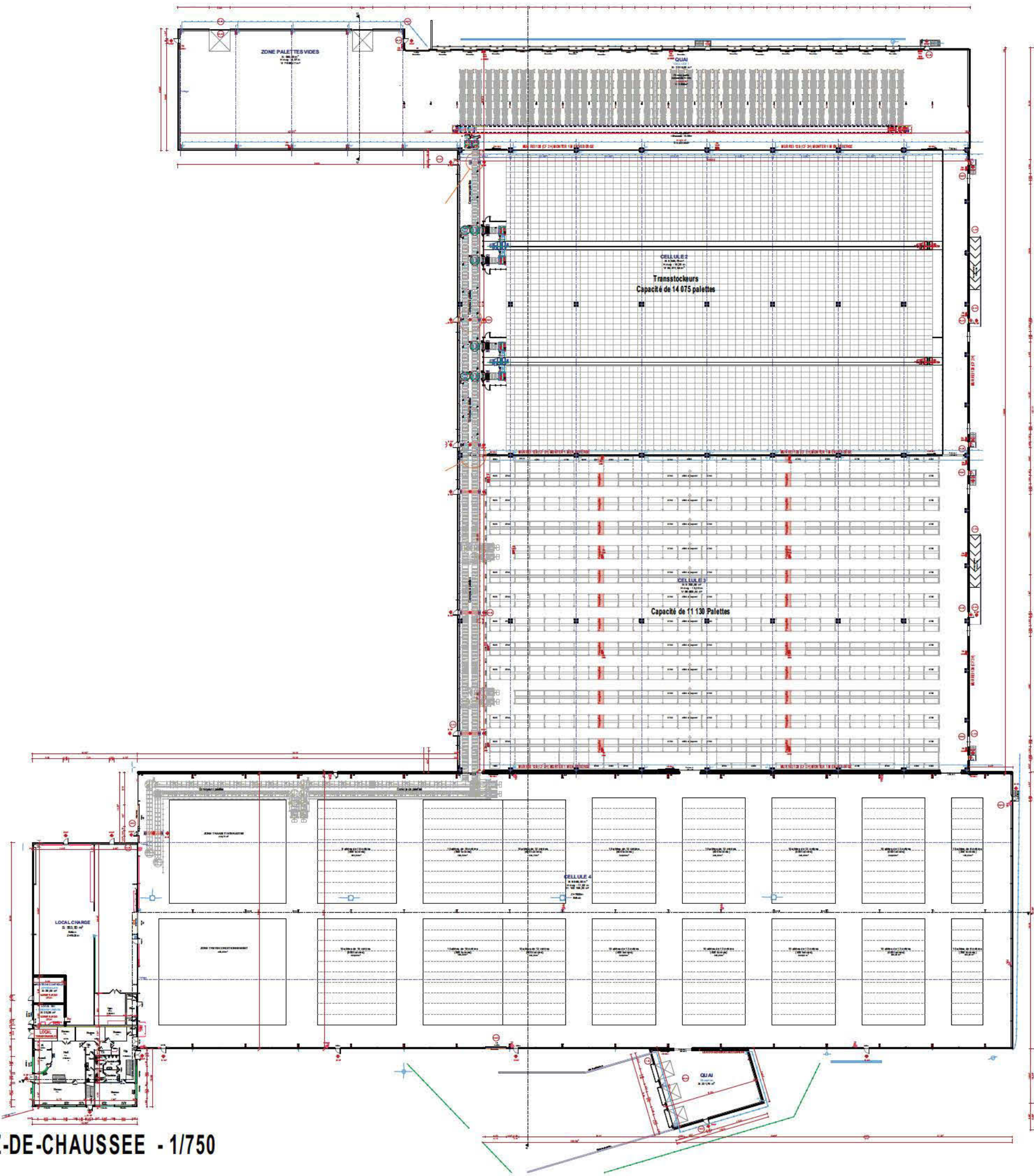
ETAGES - 1/750

Annexe 4 - Plans état actuel

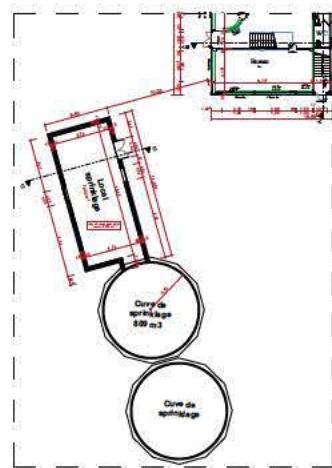


PLAN MASSE - 1/1250

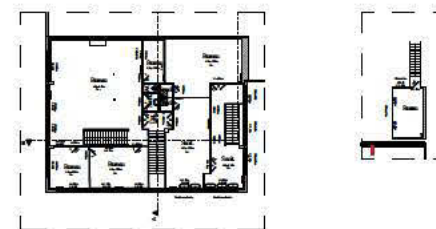
Annexe 4 - Plans projet



REZ-DE-CHAUSSEE - 1/750

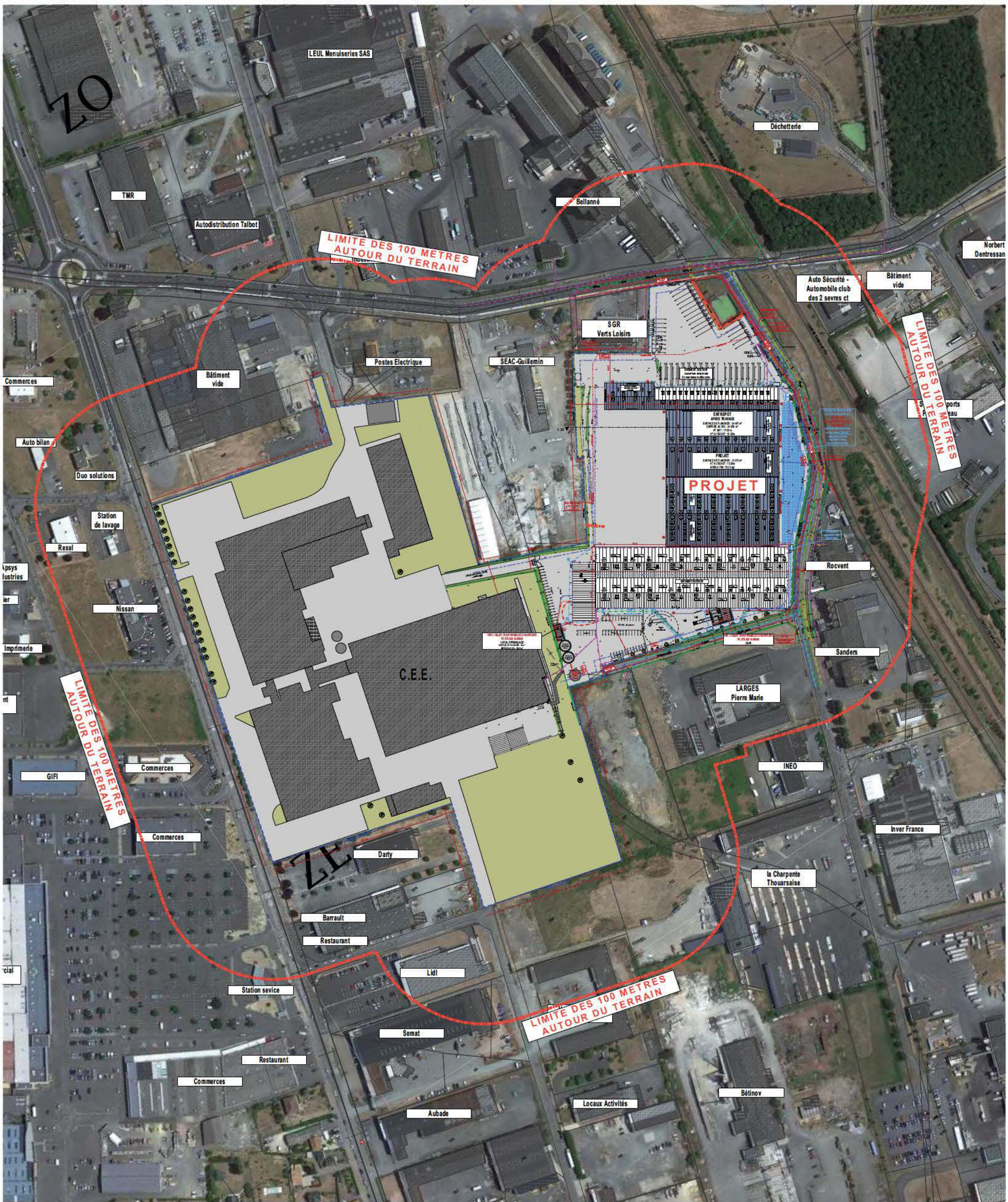


LOCAL SPRINKLAGE - 1/750



ETAGES - 1/750

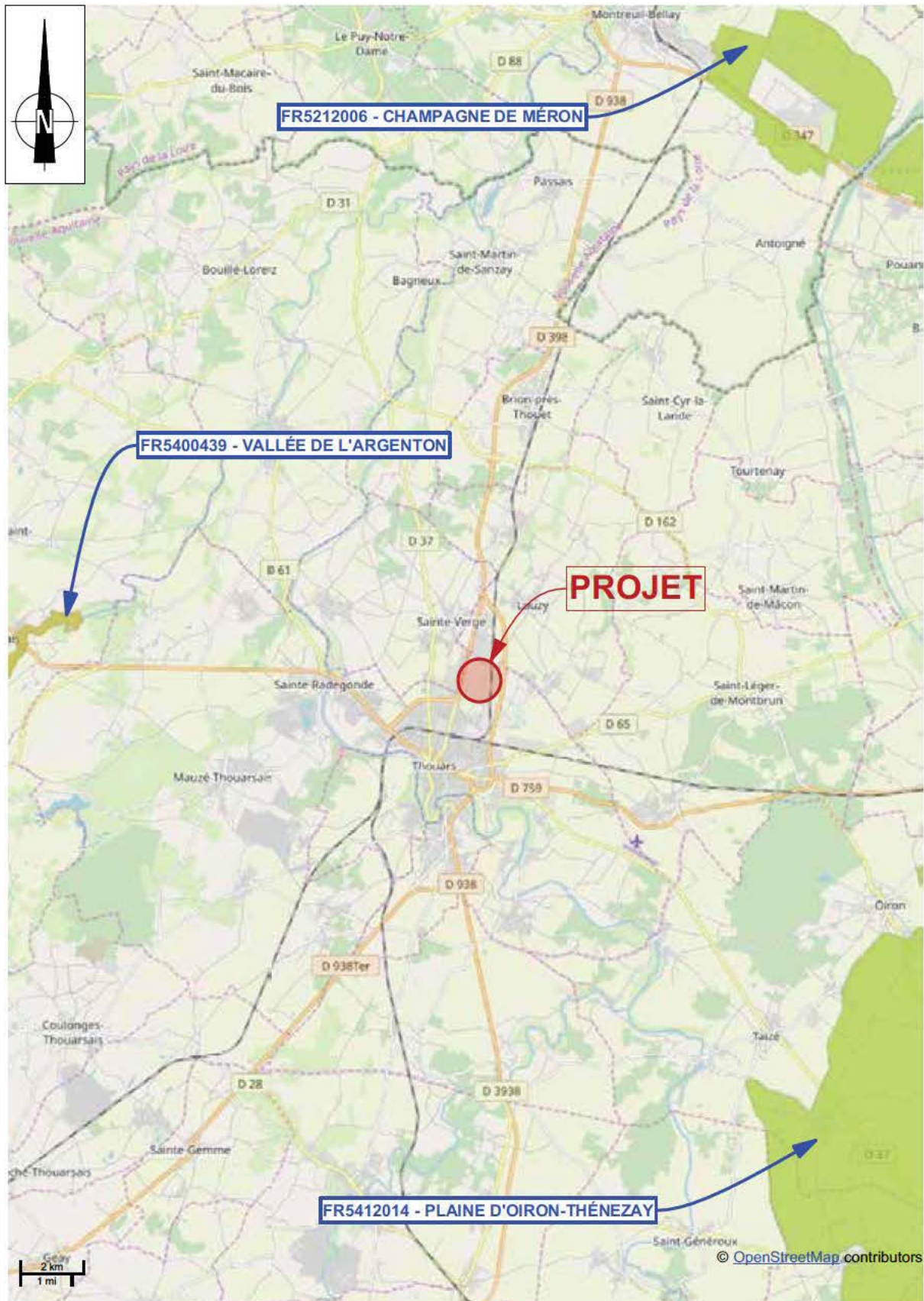
Annexe 4 - Plans projet



Annexe 5 - Plan des abords

IGC ETUDES 8, Place du Boel > 79100 Thouars
 Tel. 05 49 66 05 71 > Télécopie 05 49 66 09 42 > e-mail : contact@igc-etudes.fr
 SAS au capital de 252 000 euros > RC Niort B 420 861 205 > Code APE : 7112 B

THOUARS (79)
 C.E.E.
 PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT
 Le 11/05/2020 - Dessin C.B.



SIC (Directive Habitats)
 Source : © DREAL (Service WMS CARMEN MNHN INPN).
 ■ Sites d'importance communautaire

ZPS (Directive Oiseaux)
 Source : © DREAL (Service WMS CARMEN MNHN INPN).
 ■ Zones de protection spéciale

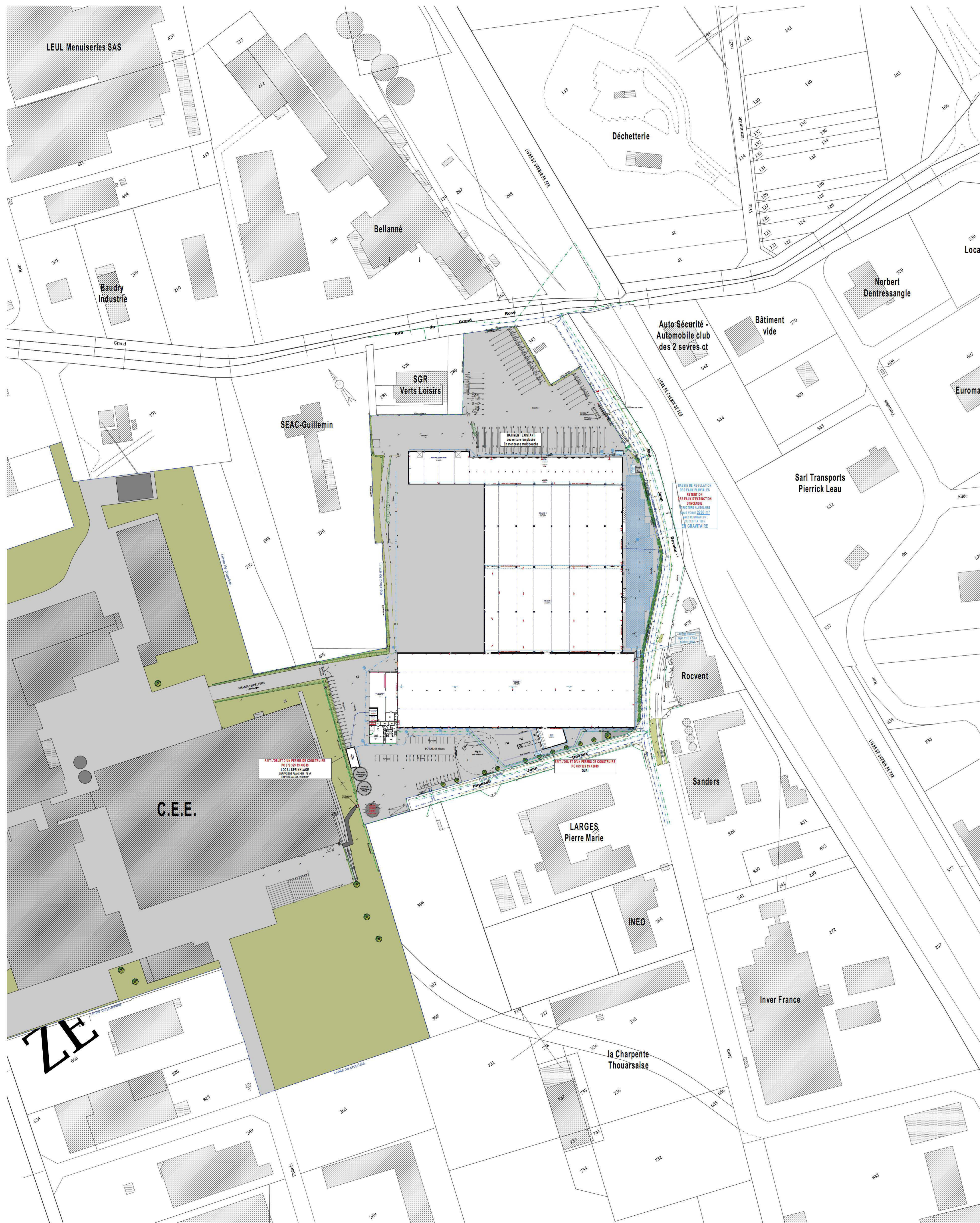
Annexe 6 - Site Natura 2000



LEGENDE

- VOIE POMPIERS
- Enrobé
- Espace vert
- Arbre existant
- Haies 4 saisons
- Clôture grillagée A CREER Vert foncé

 ETUDES <small>ingénierie générale construction</small>	MAITRE D'OUVRAGE: C.E.E. R. SCHISLER <small>156 avenue Emile Zola - 79100 Thouars</small>						
	MAITRE D'OEUVRE - CONCEPTION & REALISATION: IGC ETUDES <small>8, Place du Bois - 79100 Thouars Tel: 03 49 86 05 71 - Télécopie: 03 49 86 09 42 e-mail: contact@igc-etudes.fr</small>						
<small>CEPHE</small> ARCHITECTE: PHILIPPE HUGUET <small>ARCHITECTURE</small>	PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT <h2 style="margin: 0;">C.E.E.</h2> THOUARS (79)						
Demande d'examen au cas par cas	<small>Dessiné par C.B. Le 14/05/2020 N° PLAN</small> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; text-align: center;">1</div>						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">INDICES</th> <th style="width: 10%;">DATES</th> <th style="width: 80%;">MODIFICATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	INDICES	DATES	MODIFICATIONS				DEFENSE INCENDIE <small>- PLAN MASSE ech: 1/1000'</small>
INDICES	DATES	MODIFICATIONS					
<small>Note: En aucun cas les cotés ne seront mesurés sur ce plan. Ce plan est la propriété exclusive de la société IGC-ETUDES et ne peut être reproduit ou utilisé sans son consentement.</small>							



LEGENDE

- Réseau d'eaux pluviales à créer
- Réseau d'eaux pluviales existant
- Réseau d'eaux pluviales de toiture à créer
- Réseau d'eaux pluviales de toiture existant
- Réseau d'eaux pluviales de voirie à créer
- Réseau d'eaux pluviales de voirie existant
- Réseau d'eaux usées à créer
- Réseau d'eaux usées existant
- Réseau d'eaux vannes à créer
- Réseau d'eaux vannes existant
- Réseau d'adduction en eau potable à créer
- Réseau d'adduction en eau potable existant
- Réseau RIA à créer
- Réseau RIA existant

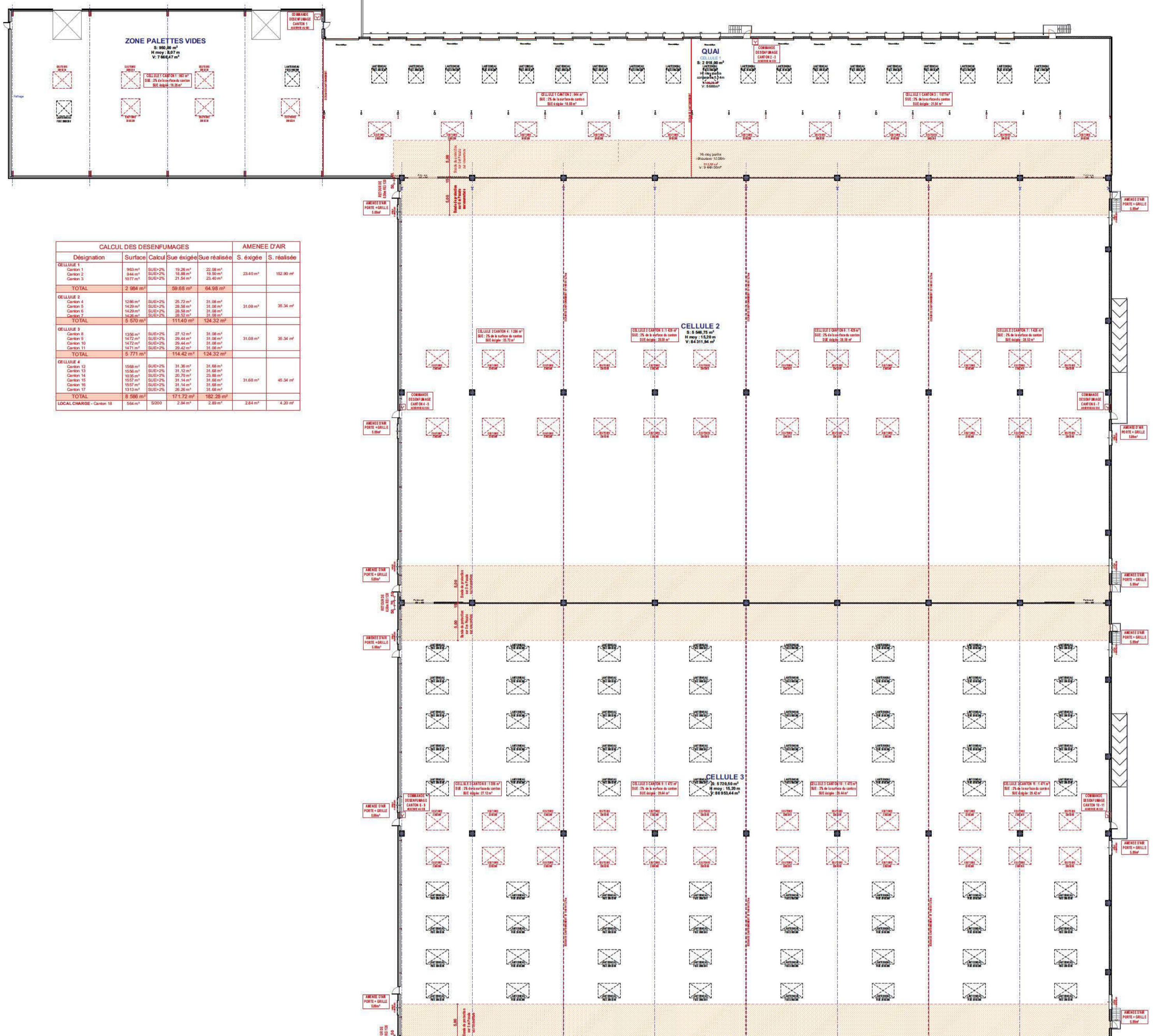
 ETUDES Ingénierie générale construction	MAITRE D'OUVRAGE: C.E.E. R. SCHISLER 156 avenue Emile Zola - 79100 Thouars	
	MAITRE D'OEUVRE: CONCEPTION & REALISATION IGC ETUDES 8, Place du Bois - 79100 Thouars Tel: 03 49 46 00 77 - Télécopie: 03 49 46 09 42 e-mail: contact@igc-etudes.fr	
ARCHITECTE: PHILIPPE HUGUET ARCHITECTURE		
PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT C.E.E. THOUARS (79)		
Demande d'examen au cas par cas	Dessiné par C.B. Le 11/05/2020 N° PLAN	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - PLAN MASSE ech: 1/1000 ^o
	2	ETAT FUTUR
INDICES	DATES	MODIFICATIONS



LEGENDE

- Réseau EDF à créer
- Réseau EDF existant
- Réseau EDF BT existant
- Réseau d'électricité à créer
- Réseau d'électricité existant
- Réseau d'éclairage à créer
- Réseau d'éclairage existant
- Réseau télécom à créer
- Réseau télécom existant
- Réseau gaz à créer
- Réseau gaz existant
- Réseau Courant Fort existant
- Réseau Courant Fort à créer
- Réseau Courant Faible existant
- Réseau Courant Faible à créer

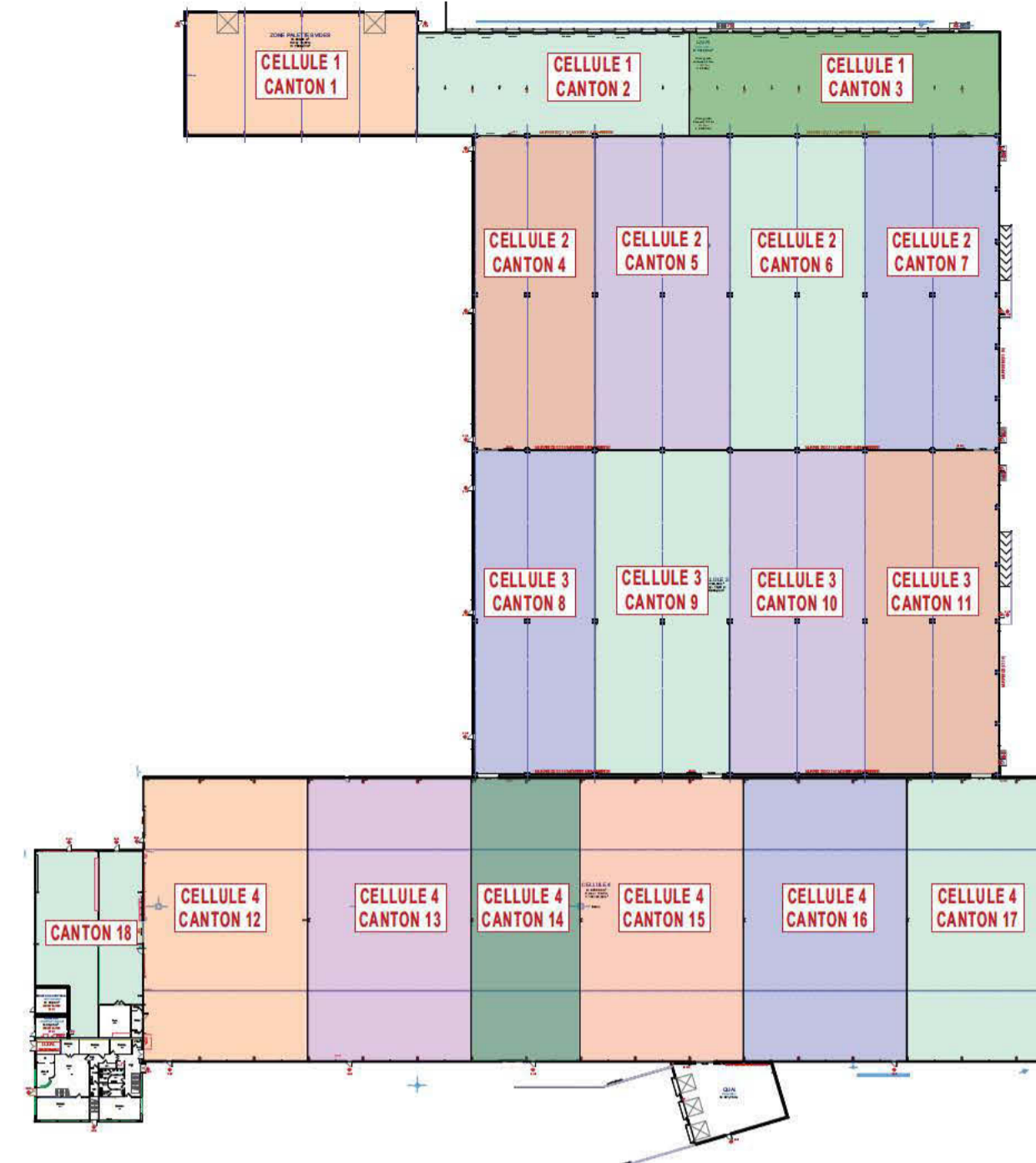
 ETUDES <small>Ingenierie générale construction</small>	<small>MAITRE D'OUVRAGE:</small> C.E.E. R. SCHISLER <small>156 avenue Emile Zola - 79100 Thouars</small>						
	<small>MAITRE D'OEUVRE - CONCEPTION & REALISATION</small> <small>8, Place du Bois - 79100 Thouars Tel: 03 49 86 05 71 - Télécopie: 03 49 86 09 42 e-mail: contact@igc-etudes.fr</small>						
<small>ARCHITECTE:</small> 							
PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT C.E.E. THOUARS (79)							
Demande d'examen au cas par cas	<small>Dessiné par C.B.</small> <small>Le 11/05/2020</small> <small>N° PLAN</small> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; text-align: center;">3</div>						
	<small>ETAT FUTUR</small> ELECTRICITE - COURANT FAIBLES <small>- PLAN MASSE ech: 1/1000'</small>						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">INDICES</th> <th style="width: 10%;">DATES</th> <th style="width: 80%;">MODIFICATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	INDICES	DATES	MODIFICATIONS			
INDICES	DATES	MODIFICATIONS					
<small>Note: En aucun cas les cotés ne seront mesurés sur ce plan. Ce plan est la propriété exclusive de la société IGC-ETUDES et ne peut être réutilisé ou copié sans son consentement.</small>							




CALCUL DES DESENFUMAGES				AMENEES D'AIR	
Designation	Surface	Calcul (sur église) (sur rhabotée)	S. église	S. rhabotée	
CELLULE 1					
Cellule 1	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 2	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
TOTAL	2 360 m²	2 360 m²	2 360 m²	2 360 m²	2 360 m²
CELLULE 2					
Cellule 2	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 3	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 4	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
TOTAL	5 400 m²	5 400 m²	5 400 m²	5 400 m²	5 400 m²
CELLULE 3					
Cellule 3	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 4	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 5	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 6	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
Cellule 7	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²	1800 m²
TOTAL	8 380 m²	8 380 m²	8 380 m²	8 380 m²	8 380 m²
LOCAL CHARGE					
Local Charge	500 m²	500 m²	500 m²	500 m²	500 m²
TOTAL	8 880 m²	8 880 m²	8 880 m²	8 880 m²	8 880 m²



REZ-DE-CHAUSSEE - 1/400



PLAN DE CANTONNEMENT

 <p>ingénierie générale construction</p>	<p>MAITRE D'OUVRAGE:</p> <p>C.E.E. R. SCHISLER</p> <p>156 avenue Emile Zola - 79100 Thouars</p>	
	<p>MAITRE D'OEUVRE - CONCEPTION & REALISATION</p> <p>IGC ETUDES</p> <p>8, Place du Bœuf - 79100 Thouars Tel. 05 49 66 05 71 > Télécopie 05 49 66 09 42 e-mail: contact@igc-etudes.fr</p>	
	<p>ARCHITECTE:</p> <p>PHILIPPE HUGUET ARCHITECTURE</p>	
<p>PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT</p> <p>C.E.E.</p> <p>THOUARS (79)</p>		
<p>Demande d'examen au cas par cas</p>	<p>Dessiné par C.B. Le 11/05/2020</p> <p>N° PLAN 4</p> <p>ETAT FUTUR</p> <p>DESENFUMAGE</p> <p>- PLAN REZ-DE-CHAUSSEE ech: 1/400° - PLAN DE CANTONNEMENT</p>	
INDICES	DATES	MODIFICATIONS
<p><small>Nota : En aucun cas les cotes ne seront mesurées sur ce plan. Ce plan est la propriété exclusive de la société IGC-ETUDES et ne peut être reproduit ou utilisé sans son consentement.</small></p>		